



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 14 septembre 2020

Date de la convocation du Conseil municipal : 08/09/2020

Présents : France BEAUPRE, Michelle BEULAY, Emilie BROCHARD, Laurent CHANDIVERT, Bastien DESCLOUX, Cyril GENOT, François-Michel GEST, Julie MAGOT, Jean Marc MORETTI, Michel POTIEZ, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN

Excusée : Charlène DIDE

Procurations : Claire MOREIRA a donné procuration à François-Michel GEST

Etienne SOLLIER a donné procuration à Jean Marc MORETTI

Martine TOURNOIS a donné procuration à Michel POTIEZ

Secrétaire de séance : Emilie BROCHARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 6 juillet 2020.

1) Création d'un poste d'adjoint technique au sein du restaurant scolaire à TNC 29/35^{ème}

Suite au départ en retraite d'un agent qui était à temps complet, un recrutement a eu lieu au sein du restaurant scolaire et à l'entretien des bâtiments communaux.

Le poste a été redimensionné afin de répondre à la nécessité de service.

Le maire propose aux membres présents de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet à hauteur 29/35^{ème} en cycle de travail.

En fonction de l'évolution des nécessités de service, le poste pourra être redimensionné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 14 voix pour, décide de créer le poste à hauteur 29/35^{ème}

Le maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

2) CNAS DESIGNATION DELEGUES ELU ET AGENTS

Suite aux dernières élections municipales il est nécessaire de désigner un nouveau membre délégué au collège des élus ainsi qu'un délégué au collège des agents.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 14 voix pour :

M. le maire est désigné délégué du collège élus et Mme Maria Camuset est désignée déléguée du collège agents

3) TRAVAUX DE VOIRIE IMPASSE DES CLOUSEAUX-LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Monsieur le maire rappelle que des travaux de voirie auront lieu pour la viabilisation de l'impasse des Clouseaux.

Il rappelle qu'un premier permis de construire a été accepté et que potentiellement cette impasse pourra desservir entre 6 et 10 habitations.

Le cabinet Viatec chargé de la maîtrise d'ouvrage est en capacité de lancer la procédure de mise en place d'un marché public.

Le maire demande aux membres présents d'autoriser le lancement de cette procédure afin que les travaux de mise en place des réseaux puissent intervenir rapidement.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 13 voix pour et 1 abstention le conseil décide :

- Le lancement de la procédure de mise en place d'un marché public
- Autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision

4) ENEDIS : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le maire indique que chaque année Enedis adresse un état récapitulatif du montant de la redevance d'occupation du domaine public par leur service. Le montant est de 233 euros et augmente légèrement chaque année.

Il propose afin de ne pas empêcher l'émission rapide du titre de recette correspondant, que les membres du conseil lui accordent une autorisation permanente d'encaissement de cette redevance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 14 pour :

- autorise M. le maire à encaisser le montant de la redevance d'occupation du domaine public de l'entreprise Enedis pour toute la durée de son mandat de maire.
- M. le maire s'engage à informer le conseil municipal de toute modification importante qui serait apportée à cette redevance le cas échéant.

5) CONTRAT D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres présents que le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public est arrivé à échéance en mai dernier.

Il rappelle que la collaboration avec l'entreprise Bouygues donne entière satisfaction et propose de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans sur une base de 3 391.04 € TTC/an révisable selon les termes prévus dans ce contrat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 14 pour, décide de renouveler le contrat d'entretien d'éclairage public avec l'entreprise Bouygues Energie et services et autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

6) CONTRAT PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE

Le maire indique que le contrat des photocopieurs arrive à échéance et que des offres tarifaires ont été demandées à plusieurs prestataires.

Le coût des loyers a été négocié et il a été demandé le passage au coût réel copie et non plus forfaitaire.

Les offres reçues sont les suivantes

	Loyer/trimestre mensuel	prix copie N et B	Prix copie couleur
	HT	HT	HT
Dactyl Bureau	163.38 €	0.0033 €	0.03 €
Xerox	197.00 €	0.0033 €	0.03 €
Bureautique 41	101.00 €	0.0033 €	0.03 €
Contrat Actuel Bureautique 41	213.92 €	avec un forfait page	

Le maire indique que l'avantage du coût copie est que la facturation se fait sur le volume réel consommé. Avec les fluctuations actuelles (période Covid – moins d'activité... etc) ce mode de facturation à la page est plus intéressant.

Le photocopieur de la mairie sera mis à l'école et la mairie sera équipée d'un nouveau photocopieur plus performant.

Après analyse des offres et des prestataires :

Le maire propose de conserver le prestataire actuel Bureautique 41, le coût ayant été renégocié et le service après-vente restant de qualité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, soit 14 voix pour, opte pour le contrat proposé par Bureautique 41 et autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

7) CONVENTION D'OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES

Le maire expose,

Il est nécessaire de mettre en place une convention d'utilisation des salles auprès des associations communales ainsi que des éventuels organismes extérieurs.

Michel Potiez indique qu'étant donné la situation sanitaire liée au Covid 19, la convention précise que le signataire doit se conformer aux règles sanitaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 14 voix pour, les membres présents acceptent les termes de la convention qui sera mise en place avec chaque utilisateur ; association et organismes extérieurs.

8) CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES OU PARTIE DE SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE DE COMPETENCES COMMUNAUTAIRES – AVENANT AUX CONVENTIONS POUR L'EXERCICE 2021

Le maire informe les membres présents qu'une mutualisation a été mise en place depuis 2009, les agents communaux étant amenés à réaliser de petites interventions pour le compte d'Agglopolys.

Des avenants sont signés au fur et à mesure que les compétences sont redéfinies.

Le maire propose :

- D'approuver un avenant à la convention type précisant les conditions et les modalités de la mise à disposition de services ou parties de services techniques des communes membres pour l'exercice de compétences communautaires au titre des années 2015-2020, permettant de prolonger celles-ci à l'exercice 2021
- Autoriser M. le maire à signer les conventions particulières ainsi que toutes pièces s'y rapportant

9) CONVENTION POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le maire expose,

La compétence pour la Gestion des eaux pluviales urbaines a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Blois "Agglopolys" au 1^{er} janvier 2020.

Les services d'Agglopolys n'ayant pas les moyens humains nécessaires pour assurer l'exercice des missions liées à cette compétence, une convention doit être mise en place afin que les agents communaux continuent à exercer ces missions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à la majorité des voix, soit 14 voix pour, les termes de cette convention et autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

10) ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire donne lecture d'une note de Monsieur le Trésorier de Blois Agglomération qui informe la commune qu'il n'a pu donner suite à une somme non recouvrée malgré les démarches et poursuites exercées par ses services.

En conséquence, il demande au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur de cette créance.

Le conseil municipal, après délibération et à la majorité des voix, soit 14 voix pour :

- Décide d'admettre en non-valeur la créance d'un montant de 55.50 €
- Autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision

11) FESTILLESIME – DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire propose aux membres présents d'accueillir la Compagnie du Hasard pour la représentation d'un spectacle tout public courant du 1^{er} trimestre 2021.

Le spectacle intitulé "Echappée belle" fait partie du catalogue Festillesime subventionné en partie par le Département ; le cachet s'élève à 1 200 € hors subvention.

La représentation aura lieu un samedi ou un dimanche après-midi selon les disponibilités de la Troupe. Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, à la majorité des voix soit 14 pour, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de ce spectacle.

12) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

Le maire donne la parole à Michel Potiez qui expose,

Lors du précédent mandat des élus s'étaient intéressés à la question de revaloriser le montant des subventions versées aux associations.

Après réflexion, ils avaient décidé de ne pas modifier les montants versés car les clefs de répartition choisies n'apportaient pas de résultat cohérent.

Michel Potiez propose aux membres présents d'acter le principe que le montant des subventions versées aux associations et autres organismes restent inchangés sur toute la durée du mandat.

Il rappelle également que la commune pourra étudier toute demande de subvention complémentaire si une association en fait la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix décide que le montant des subventions versées aux associations et autres organismes seront les mêmes durant toute la durée du mandat et charge le maire de la bonne exécution de cette décision.

13) AFFAIRES DIVERSES

- Le maire indique qu'un terrain appartenant à la commune est loué à une administrée qui cultive du safran.

Son bail étant arrivé à échéance, une autre personne souhaite reprendre le bail à son nom.

Le maire précise qu'il avait également donné son accord à un autre administré pour chasser sur ce terrain. Après discussion sur le renouvellement ou non de cette location ou la mise à disposition du terrain, le maire propose de ne plus louer cette parcelle et de la mettre à disposition de tous.

La Safer sera interrogée par les services de la commune afin de connaître les possibilités de ne pas reconduire ce bail.

Le maire fait un tour de table :

- Etienne Sollier indique que la Commission voirie travaille sur les possibilités d'aménager des places de stationnement sur la route du Moulin et la rue des Perdrielles.

Laurent Chandivert précise que l'objectif est de désencombrer la place de l'église, de réduire la vitesse tout en permettant la circulation de tous.

Le conseil municipal autorise la commission à solliciter l'ATD (Agence Technique Départementale) qui propose des services gratuits de diagnostic de sécurité localisé et de pré-diagnostic de voirie, dans l'analyse des voies de circulation et le diagnostic des possibilités réglementaires.

- Michel Potiez : le repas des aînés n'aura pas lieu cette année car après un sondage auprès de plusieurs d'entre eux, ils ont exprimé le souhait de reporter le repas par crainte du Covid 19.
- Il indique qu'un bulletin municipal paraîtra probablement fin octobre.
- Cécile Meublat-Girardin résume la rentrée scolaire :
 - Un nouveau chauffeur de car a connu quelques difficultés les premiers jours de la rentrée.
 - L'ouverture d'une troisième classe : CP-Ce1 ; la classe a été refaite et donne toute satisfaction
 - L'arrivée de nouveaux agents au sein du restaurant scolaire
 - Les institutrices prévoient une réunion de rentrée par classe
 - Au restaurant scolaire seront servis des repas avec ou sans viande selon le choix des familles
 - un menu végétarien est déjà mis en place par le prestataire JMG traiteur
 - M. le Préfet est venu à Villerbon pour la rentrée en musique
 - Le Député Stéphane BAUDU est venu le jour de la rentrée.

- Julie Magot indique qu'un camion est passé à Villevry et a frotté le mur d'une habitante Etienne Sollier dit qu'un aménagement est prévu pour éviter que cela ne se reproduise.

La séance est levée à 21h45

Jean-Marc MORETTI
Maire



Emille BROCHARD
Secrétaire